

# Assurance vie et produits

## une assurance vie au Perp • Souscrivez un

**M**auvaise passe pour l'assurance vie ! De septembre à octobre dernier, les retraits des épargnants ont dépassé de 3,2 milliards d'euros le montant des dépôts. Du jamais-vu pour ce produit, habitué à grossir chaque mois de près de 10 milliards d'euros, et cela depuis des années. Chute du taux du fonds en euros, concurrence du Livret A, inquiétudes vis-à-vis des emprunts d'Etat de la zone euro sur lesquels l'épargne est majoritairement investie, tout s'est ligé pour dissuader les épargnants de cotiser. Dommage, car les meilleurs contrats verseront plus de 4% en 2011 et au moins 3,5% en 2012. Pour une fiscalité, malgré les réformes, toujours avantageuse. Seul tour de vis notable, la taxation, lors des successions, des gros contrats, à hauteur de 25% au lieu de 20%. Bref, pas de quoi désespérer. Ni boudier les autres produits dédiés à la retraite : le Perp ou le Madelin, si vous êtes très imposé, ou un contrat de capitalisation si vous souhaitez alléger votre ISF.

Claire Bruillon •

### Assurance vie multisupport

Risque : de nul à très élevé  
Durée : 8 ans minimum  
Performance moyenne en 2011 : de -10 à +4,5% net

Quand il s'agit d'alimenter leur contrat, les épargnants privilégient la sécurité : à plus de 80%, ils choisissent le «fonds en euros». Son rendement, assuré de battre l'inflation quelle

que soit la conjoncture, est toutefois en déclin constant depuis dix ans : en moyenne, il est passé de 5,3% en 2000 à 3,3% en 2010, et culminera probablement à 3% en 2011. Cette glissade devrait se poursuivre en 2012, notamment à cause du krach boursier de cet été (les fonds en euros comportent environ 5% d'actions). Car, si le CAC 40 ne remonte pas rapidement au-dessus des 3500 points, les moins-values enregistrées forceront nombre

d'assureurs à passer des provisions. Elles s'ajouteront à celles liées à la dette grecque, qui pèse moins de 1% des actifs, mais sur laquelle une décote de 50% va devoir être appliquée. Le meilleur moyen pour éviter que le rendement de votre contrat ne s'affaisse trop consiste à orienter une partie de vos versements (de 15 à 20%) en Bourse. Certes, cette stratégie n'a pas payé en 2011 (-10% pour les fonds dynamiques, investis à 80%

en actions). Mais sur le long terme, elle dopera à coup sûr vos gains. Autre tactique moins risquée : miser sur les SCPI de bureaux, qui ont versé 5,6% en moyenne en 2010. Mais celles-ci ne sont proposées que ponctuellement et par une poignée de contrats comme ING ou Cplussur.com.

**Fiscalité** Les gains sont taxés à 35% en cas de retrait d'argent réalisé avant la fin de la quatrième année, et à 15%

Elisabeth Andrey, cofondatrice d'Altaprofits

Seule une poignée de contrats rapportera encore plus de 3,5% en 2012



PHOTO : STEPHANE GRANGIER POUR CAPITAL

### NOTRE SÉLECTION

Contrat (assureur)	Perf. du fonds en euros sur 1 an (5 ans) <sup>(1)</sup>
<b>5 contrats classiques</b>	
Conservateur Helios Sél. (Le Conservateur)	<b>4,25%</b> (26,29%)
Epargne Retr. Multi-Gestion (Fapès-Generali)	<b>4%</b> (23,37%)
Gaipare Selectissimo (Allianz)	<b>3,83%</b> (21,66%)
RES Multisupport (MACSF)	<b>3,80%</b> (23,16%)
Cler (Agipi-Axa)	<b>3,70%</b> (22,34%)
<b>5 contrats Internet</b>	
BforBank Vie (Dolcea)	<b>4,3%</b> (Néant) <sup>(2)</sup>
Altaprofits Vie (E-cie)	<b>4,10%</b> (23,43%)
LinxeAvenir (Suravenir)	<b>4,10%</b> (23,50%)
Bourse Direct Vie (Apicil)	<b>4,02%</b> (25,84%)
MonFinancier Liberté Vie (ACMN)	<b>3,50%</b> (23,42%)

(1) Performance 2010 du fonds en euros, nette de

# de retraite

## Avant 50 ans, préférez contrat de capitalisation si vous payez l'ISF

entre la cinquième et la huitième année. Après huit ans, ils sont exonérés à hauteur de 4600 euros (9200 euros pour un couple) et taxés à 7,5% au-delà. S'y ajoutent 13,5% de cotisations sociales, prélevées désormais au 31 décembre de chaque année sur les intérêts du fonds en euros, ainsi qu'à chaque retrait effectué en cours d'année. Au décès de l'assuré, les gains sont également taxés à 13,5%, mais le capital est transmis sans droit

de succession dans la limite de 152500 euros par bénéficiaire (l'excédent est alors imposé à 20% et, nouveauté 2012, à 25% à partir de 902838 euros) pour toutes les sommes investies avant 70 ans. Au-delà de cet âge, seuls les premiers 30500 euros versés (et 100% des gains) sont exonérés. A noter: le démembrement de la clause bénéficiaire n'apporte plus aucun avantage successoral en 2012. En cas de décès, usufruitier (sou-

vent le conjoint survivant) et nus-proprétaires (les enfants) devront se partager à parts égales l'abattement forfaitaire de 152 500 euros, et les capitaux seront taxés au-delà.

### ⊕ Notre conseil pour 2012

L'assurance vie reste le placement sécurisé le plus rentable de tous: à souscrire sans hésiter, si ce n'est déjà fait. Privilégiez les contrats de notre sélection, disposant d'un fonds en euros performant, et permettant de diversifier

facilement la mise (frais d'entrée et d'arbitrage légers, vaste choix de fonds boursiers).

### Contrat de capitalisation

Risque: de nul à très élevé  
Durée: 8 ans minimum  
Performance moyenne en 2011: de -10 à +4,5% net

Ils ressemblent à s'y méprendre à une assurance vie et permettent d'investir de la

Suite page 20 ▶

## DE CONTRATS DOTÉS D'UN FONDS EN EUROS PERFORMANT

Frais d'entrée (de gestion)	Frais d'arbitrage	Ticket d'entrée (versements suivants)	Nombre de supports disponibles (en plus du fonds en euros)	L'avis de Capital
3% (0,60%)	0,5% (1 gratuit par an)	30 000 euros (5 000 euros)	55 fonds, dont 18 fonds actions internationales	Excellent contrat, pour le nombre de supports disponibles et pour le rendement du fonds en euros. Mais le ticket d'entrée est élevé.
2% (0,36%)	0,45% (1 gratuit par an)	450 euros (150 euros)	54 fonds, dont 13 fonds actions européennes	Un contrat très accessible, dont le fonds en euros est l'un des rares à servir un rendement d'au moins 4% par an depuis 2006.
3,95% (0,85%)	1% (1 gratuit par an)	4 000 euros (1 500 euros)	145 fonds, dont 57 fonds actions internationales	Un choix de supports enrichi en permanence. Et le fonds en euros ne détient que 4,7% de dettes des pays à risque (Italie, Grèce...).
1% (0,75%)	0,3% (1 gratuit par an)	200 euros (pas de minimum)	7 fonds, dont 1 fonds actions internationales	Produit géré de façon prudente: il vient d'acheter pour son fonds en euros un vignoble bordelais au rendement garanti.
5% (0,8%)	0,80%	1 000 euros (500 euros)	8 fonds, dont 1 fonds actions pays émergents	Malgré une gamme de fonds un peu juste, ce contrat a fait ses preuves. Ses frais d'entrée, élevés, sont toutefois à négocier.
0% (0,60%)	25 euros (2 gratuits par an)	2 000 euros (100 euros)	30 fonds, dont 8 fonds actions européennes	Ce jeune contrat (créé en 2009) affiche un taux canon pour son démarrage. Et un choix de fonds bien équilibré.
0% (0,60%)	Aucuns	1 200 euros (450 euros)	318 fonds, dont 12 fonds actions pays émergents	Belle gamme de fonds. En option (dès 5 000 euros de mise), vous accédez à une gestion boursière pilotée par des spécialistes.
0% (0,60%)	Aucuns	100 euros (100 euros)	218 fonds, dont 58 fonds actions internationales	Une valeur sûre. Le fonds en euros se maintient d'année en année et la gamme de supports en actions est régulièrement enrichie.
0% (0,65%)	15 euros + 0,2% (1 gratuit par an)	1 000 euros (500 euros)	48 fonds, dont 19 fonds actions internationales	Le meilleur fonds en euros sur cinq ans. Les frais d'arbitrage sont toutefois excessifs pour un contrat géré en ligne.
0% (0,60%)	Aucuns	1 000 euros (450 euros)	377 fonds dont 32 trackers à frais de gestion réduits	Le contrat le plus complet, et qui vient d'abaisser ses frais (tous les arbitrages sont gratuits, contre quatre par an auparavant).

frais de gestion. (2) Contrat lancé en 2009.

## Assurance vie et produits de retraite (suite)

► *Suite de la page 19*  
même manière sur une grande variété de supports financiers, du plus sûr au plus risqué (avec les mêmes avantages fiscaux sur les retraits). Mais les contrats de capitalisation ont une particularité : les gains accumulés sont exonérés d'impôt sur la fortune. En contrepartie, les souscripteurs ne bénéficieront d'aucun avantage successoral.

**Fiscalité** Celle de l'assurance vie en matière d'imposition des retraits d'argent (lire la fiche précédente). Concernant l'ISF, les gains y échappent, seuls les versements (moins les retraits effectués) y sont soumis. En cas de décès, les capitaux entrent dans la succession et sont soumis au barème en vigueur, sans abattement.

⊕ **Notre conseil pour 2012**  
Un placement intéressant pour les assujettis à l'ISF.

Mais il faut en général disposer de 200 000 euros pour y souscrire, sauf avec les contrats exclusivement disponibles sur Internet et accessibles dès 1 000 euros, comme ceux de Linxea ou d'Altaprofits.

### Perp et contrat Madelin

Risque : **de nul à très élevé**  
Durée : **jusqu'à la retraite**  
Performance moyenne en 2011 : **de - 10 à + 4,5% net**

Ouvert à tous pour le Perp, réservé aux travailleurs indépendants pour le Madelin, ces deux produits d'épargne retraite se caractérisent par un gros avantage fiscal : les cotisations versées sont déductibles du revenu imposable. Mais on ne peut pas récupérer son argent avant le départ à la retraite, sauf en cas de force majeure

(décès du conjoint, invalidité grave, fin de droits Assédict). Arrivé à cet âge, la sortie en rente viagère est en principe la seule autorisée. Sauf sur le Perp, qui permet depuis 2011 une sortie en capital, en une seule fois, limitée à 20% de l'épargne accumulée, ou à 100% en cas d'achat de sa première résidence principale.

**Fiscalité** Pour le Perp, les versements sont déductibles du revenu imposable, dans la limite de 10% de celui-ci, et de 28281 euros en 2011. Pour le Madelin, ils sont déductibles des bénéfices imposables dans les mêmes conditions. Mais on peut en plus déduire jusqu'à 15% de la part de ses bénéfices compris entre une et huit fois le plafond annuel de la Sécu. Soit jusqu'à 65 401 euros. La rente est imposée comme un revenu, après un abattement de 10%. Pour

le Perp, les sorties en capital sont imposées soit à l'impôt sur le revenu, soit au prélèvement forfaitaire de 7,5%, après un abattement de 10%.

⊕ **Notre conseil pour 2012**  
Ne souscrivez un Perp qu'après 50 ans, et à condition d'être très imposé durant votre vie active (au minimum à 30%) et de prévoir une importante chute de revenus à la retraite. Si vous y avez droit, préférez le Madelin, moins lourd en frais et fiscalement plus intéressant.

Comparez les contrats et préparez votre retraite sur **Capital.fr**  
Trouvez l'assurance vie adaptée à votre projet grâce à notre comparateur de contrats. Et préparez votre retraite grâce à nos fiches explicatives des différents régimes.



## Comment doper son rendement sur le long terme

Contrat (assureur)	Nom du fonds à coussin	Perf. en 2010 (2009) <sup>(1)</sup>	Frais d'entrée (de gestion par an)	Ticket d'entrée (versements suivants)	L'avis de Capital
✕ Panthea (Nortia-Antin Epargne Pension)	Euro-Conviction	<b>5,14%</b> (6,58%)	4,5% (1%)	5 000 euros (750 euros)	Un excellent contrat pour doper ses gains sur le long terme. Il propose aussi un choix de 14 SCPI.
Aprep Multigest. (La Mondiale Partenaires)	EuroCit'	<b>5,14%</b> (5,84%)	4,5% (0,96%)	5 000 euros (750 euros)	Ce fonds, vendu par des conseillers patrimoniaux, a rapporté en moyenne 4,28% par an depuis 5 ans.
Private Vie (Nortia-Spirica)	Euro-sélection	<b>5,02%</b> (7,43%)	4,5% (1%)	7 500 euros (7 500 euros)	Le meilleur sur deux ans. Mais les montants exigés pour les versements supplémentaires sont élevés.
✕ Nortia II (Nortia-La Mondiale)	Euro-Patrimoine	<b>5%</b> (6%)	4,5% (0,98%)	7 500 euros (5 000 euros)	Un contrat à coussin dans la moyenne, mais qui propose aussi une belle sélection de fonds actions.
✕ Himalia (Generali)	Elixence	<b>Néant</b> (Néant) <sup>(2)</sup>	4,5% (1%)	5 000 euros (2 000 euros)	Prudent, le gérant de ce fonds lancé en août 2011 va limiter sa collecte à 200 millions d'euros.

(1) Performances du fonds en euros, net de frais de gestion. (2) Fonds lancé en août 2011.

**C**ertes, il faut y placer au moins 5 000 euros, mais les nouveaux contrats d'assurance vie «à coussin» risquent de faire un malheur. Leurs fonds en euros sont en effet investis à hauteur de 30%, chaque année, en Bourse. Ils y fructifient tant que les marchés grimpent, «mais sont désinvestis en cas de chute», explique

Philippe Maupas, du cabinet d'analyse Quantalys. Placés en obligations sans risque, les 70% restants garantissent le capital placé. Un dosage qui permet d'espérer, sur une période de 5 à 10 ans, de 0,5 à 1 point de plus qu'un fonds en euros classique. Promesse tenue jusqu'ici, même si 2011 risque d'être une année blanche.

